

LE 8 MARS 2019 AU MINISTÈRE DU TRAVAIL TOUTES ET TOUS MOBILISÉ-ES !



Il n'est jamais inutile de le rappeler, le 8 mars ce n'est pas la « journée de La Femme », prétexte à leur offrir des fleurs ou des bons cadeaux pour du maquillage voire de l'électroménager... c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Mémoire des luttes féministes, cette journée existe depuis 1910 et est chaque année l'occasion d'un bilan. Elle est aujourd'hui l'occasion de rappeler que **les combats des femmes pour l'égalité sont toujours indispensables.**

Les femmes en France sont toujours payées 26% de moins que les hommes. **Comme si elles arrêtaient tous les jours d'être payées à 15h40 :**

- Parce qu'elles sont 30% à travailler à temps partiel ;
- Parce qu'elles sont concentrées dans des métiers dévalorisés socialement et financièrement ;
- Parce qu'elles n'ont pas de déroulé de carrière ;
- Parce qu'elles touchent moins de primes, d'heures supplémentaires.

Les injustices et les violences dont elles sont les victimes perdurent, partout dans le monde, dans la société française, **et oui, jusque dans notre ministère qui se voudrait pourtant irréprochable.**

Les constats au sein du ministère du travail sont accablants

Sexisme et violences sexuelles : les femmes en font les frais, la hiérarchie se tait

Nos organisations syndicales ont alerté à de nombreuses reprises la direction du Ministère sur les violences sexistes et sexuelles subies au sein des services.

Force est de constater que les mesures de prévention et de prise en charge des victimes par notre administration sont toujours insuffisantes, quand elles ne sont pas tout simplement inexistantes.

Le Ministère du travail s'est par ailleurs illustré par une action de communication désastreuse à l'occasion du 25 novembre au travers d'un quizz entérinant des comportements ouvertement sexistes.

Des inégalités salariales injustifiables

En dépit des nombreuses demandes de nos organisations syndicales, le Ministère ne remplit toujours pas ses obligations en matière de communication des données sur la situation comparée des femmes et des hommes au sein du ministère.

Des chiffres partiels sur la rémunération nous avaient été communiqués en janvier 2018.

Ils révèlent des écarts en matière de rémunération variable inadmissibles !

Ainsi, les femmes perçoivent des rémunérations accessoires (primes) bien plus faibles que celles des hommes. Tous postes confondus, les femmes gagnent en moyenne :

- 28% de moins que les hommes dans les DIRECCTE hors Ile-de-France ;
- 18% de moins que les hommes à la DIRECCTE d'Ile-de-France ;
- 23% de moins que les hommes en administration centrale.



Une évolution et un déroulement de carrière ralentis

Plus on monte dans la hiérarchie, plus les postes sont occupés par des hommes. Seuls 36% des plus haut cadres du Ministère sont des femmes. Tandis que plus de 90% des assistants (de direction, de service, au contrôle) sont des assistantes...

Le ratio d'agent.es promu.es est également défavorable aux femmes de façon récurrente. Et lorsque nos organisations syndicales l'ont récemment fait remarquer au DRH, celui-ci nous a gentiment répondu que « seules les compétences étaient entrées en ligne de compte ». Ce qui veut dire, mesdames... que vous êtes tout simplement moins douées que vos collègues masculins !

Quant aux emplois à temps partiel, ils sont dans l'immense majorité des cas occupés par des femmes.

Plus que jamais, nous devons nous unir
et riposter pour défendre les droits des
femmes.

NOUS EXIGEONS

La suppression de tous les écarts de salaires

Madame Pénicaud vient d'écrire à 1400 entreprises de plus de 1000 salariés :
« il n'est pas admissible que les femmes soient, pour le même travail, moins bien payées que les hommes »...

Mais que fait-elle dans son Ministère ?

Nous attendons des mesures concrètes pour garantir une réelle égalité des salaires, et pour cela, la fin de
l'individualisation des salaires ! Nous demandons à ce que ces mesures s'appliquent aux pensions de
retraite des agentes concernées.

**Une revalorisation
de la grille indiciaire
des catégories C et la
titularisation des vacataires**

Cette grille ne permet aucune évolution
salariale digne de ce nom. Par ailleurs,
l'absence de recrutement de titulaires sur ces
postes est tant bien que mal palliée par le
recrutement de vacataires précaires.

**Un aménagement des postes de travail
des agentes à temps partiel**

Des mesures doivent être prises pour adapter l'organisation du
travail à leur temps de travail.

**Enfin, une véritable politique de prévention
des agissements sexistes et des violences sexuelles**

Il a fallu cent ans pour effacer
les discriminations les plus criantes
entre les hommes et les femmes,
mais qu'attend-on pour
abroger celles qui restent ?

Benoîte Groult - Extrait de
Ainsi soit-elle - 1975



**En grève, en
assemblées, en
manifestations :
ENSEMBLE
REAGISSONS !**

Retrouvez les rendez-vous militants sur le site : 8mars15h40.fr
et auprès des militantes et militants CGT, CNT et SUD de vos services !

